

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024**

**Présents** : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES

**Absents excusés** : Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES,

**Absents** : Madame Larissa FAGES, Mme Géraldine FABRE,

**Secrétaire de séance** : Mme Magali ROUSSET

**39/2024 – Modification du plan de financement pour la désimperméabilisation, végétalisation et aménagement de la place de la Pietà à Chirac – Nouvelle demande auprès de l'Agence de l'eau et du Fonds Vert**

Lors du Conseil Municipal du 21 février 2024 et du 03 avril 2024, le plan de financement pour la désimperméabilisation, végétalisation et aménagement de la Place de la Pietà a été modifié en fonction des règlements d'intervention des différents financeurs. Suite à la nouvelle estimation à la hausse du maître d'œuvre et à l'annonce de la dotation lozérienne au Fonds Vert inférieure aux prévisions, il convient de solliciter l'Agence de l'Eau dans le nouveau plan de financement proposé et de modifier la subvention du Fonds Vert afin d'optimiser le financement de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle le dernier plan de financement adopté lors du Conseil Municipal du 03 avril 2024 :

Financeurs	Taux	Montant sollicité
Etat	55%	137 163
Région	25%	62 347
Autofinancement	20%	49 878
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>249 388</b>

Il est proposé le nouveau plan de financement suivant avec la nouvelle estimation du maître d'œuvre :

Financeurs	Taux	Montant sollicité
Etat	16%	50 000
Agence de l'eau	44%	137 547
Région	19.94%	62 347
Autofinancement	20.06%	62 711.69
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>312 605.69</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification du plan de financement tel que décrit ci-dessus, pour la désimperméabilisation, végétalisation et aménagement de la Place de la Pietà de Chirac,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert, pour un montant de 50 000 euros et de 137 547 euros auprès de l'Agence de l'eau sur une assiette de 312 605.69 euros H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **DIT** qu'il n'y a pas eu de commencement d'exécution des travaux.

Bourgs sur Colagne, le 23 mai 2024

La Secrétaire de séance,



Magali ROUSSET

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint



Serge CHAZALMARTIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).